

# DÉCHETS VERTS

*collecte gratuite pour les personnes âgées ou handicapées*



## 7 MOIS DE COLLECTE PAR AN

Depuis plusieurs années, Ardenne Métropole met à la disposition de toutes les personnes âgées d'au moins 75 ans ou handicapées, un service entièrement gratuit de ramassage à domicile des déchets verts, cela sur l'ensemble du territoire communautaire, villes et villages confondus.

Durant 7 mois, de début avril à fin octobre, les bénéficiaires n'ont qu'à sortir leurs branchages ou la tonte de leur gazon devant leur porte, l'agglomération s'occupe du reste !

Modalités d'inscription détaillées au verso.

**Renseignements :**  
**0800 29 83 55**  
**[dv@ardenne-metropole.fr](mailto:dv@ardenne-metropole.fr)**

# CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Service gratuit réservé aux habitants d'Ardenne Métropole ayant au moins 75 ans (ou qui atteindront cet âge l'année de l'inscription à la collecte) et/ou handicapés (titulaire d'une carte d'invalidité).
- Période de collecte : du 1<sup>er</sup> lundi d'avril au dernier vendredi d'octobre.
- Inscription jusqu'au dernier vendredi d'avril pour la période de collecte de l'année.
- Les personnes déjà inscrites l'année précédente n'ont pas à renouveler l'inscription.
- Pour vous inscrire, contactez votre mairie ou CCAS (Centre communal d'action sociale) qui vous remettra un imprimé à remplir.
- Une fois complété, retournez cet imprimé avec une photocopie de votre carte d'identité et/ou carte d'invalidité, soit par courriel ([dv@ardenne-metropole.fr](mailto:dv@ardenne-metropole.fr)), soit par courrier postal (Ardenne Métropole - Service des déchets - 5 avenue François Sommer - Glaire - BP 70005 - 08201 Sedan).
- À la réception de votre envoi, un agent vous contactera pour vous confirmer votre inscription et programmer la livraison d'un bac à déchets verts, si besoin.
- Un règlement concernant la collecte vous sera adressé par courrier.

